

**MAGISTRAL BIOTECH INC.**  
**DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT**

**1. Dénomination et adresse de Magistral Biotech inc.**

Magistral Biotech inc. («Magistral »), 1060, Boul. Michèle-Bohec, Bureau 102, Blainville, Quebec, J7C 5E2.

**2. Date du changement important**

Le 15 mars 2006.

**3. Communiqué**

Magistral a diffusé par l'entremise de CNW un communiqué de presse daté du 16 mars 2006 indiquant le changement important visé par les présentes.

**4. Résumé du changement important**

Magistral vend ses actifs reliés au cholestérol à Diversified Natural Products, Inc.

**5. Description circonstanciée du changement important**

Magistral annonce qu'elle a procédé, en date du 15 mars 2006, tel que prévu, à la vente de la totalité de ses actifs reliés à la diminution du cholestérol à Diversified Natural Products, Inc. (« DNP »), suite à l'approbation de cette transaction par les actionnaires et détenteurs de débetures de Magistral lors des assemblées tenues le 13 mars dernier.

Magistral avait annoncé le 9 mars dernier que la contrepartie de 2 000 000 \$ US payable par DNP à Magistral le serait en argent comptant plutôt que par l'émission d'actions, et ce, dans le but de rassurer le public de la valeur de la transaction et en simplifier la mécanique.

Contrairement à cet objectif, cet amendement a eu plutôt comme effet de mettre en péril la transaction visée avec DNP, puisque, conséquemment aux réactions de FondAction et de Société Innovatech du Sud du Québec découlant de cet amendement, les actionnaires et détenteurs de débetures de Magistral ont informé Magistral qu'ils rejetteraient, lors des assemblées du 13 mars dernier, les propositions visant l'approbation de la transaction de vente d'actifs à DNP.

Donc, dans le but de respecter l'esprit initial de la transaction, Magistral a conclu, le 12 mars 2006, un second amendement aux termes de la transaction projetée avec DNP.

Ce nouvel amendement prévoit que la contrepartie de 2 000 000 \$ US payable par DNP à Magistral est à nouveau versée en actions de DNP, selon exactement les termes initialement prévus, sauf qu'une somme de 2 000 000 \$ US appartenant à DNP est détenue en fidéicommis par un tiers, dans le but de sécuriser le rachat éventuel des actions qui sont détenues par Magistral dans le capital-actions de DNP.

Ce rachat pourrait se produire soit dans quatre ans, si à cette époque les actions de DNP ne sont pas listées à la cote d'une bourse reconnue, ce qui était déjà prévu dans l'entente initiale signée avec DNP, ou au moment où DNP complétera son financement en cours, dans le cadre des paramètres prévus au contrat avec DNP, et ce, à la discrétion de Magistral.

La conclusion de cette transaction rencontre la première des deux (2) conditions principales exigées par Recherche Immunotec Ltée pour considérer procéder à une transaction de prise de contrôle inversée avec Magistral, telle qu'annoncée en septembre dernier, l'autre condition principale étant la conversion des débetures subordonnées de Magistral et des prêts consentis par FondAction et Société Innovatech du Sud du Québec à Magistral en actions ordinaires de Magistral.

Magistral poursuit donc actuellement les démarches nécessaires dans le but de compléter cette transaction de prise de contrôle inversée avec Recherche Immunotec Ltée, telle qu'annoncée en septembre dernier.

**6. Application des paragraphes 7.1(2) et (3) du règlement**

Non-applicable

**7. Information omise**

Non-applicable.

**8. Membre de la haute direction**

Pour plus de renseignements relativement au changement important mentionné aux présentes, veuillez communiquer avec Raymond Robert au 450-979-7878.

**9. Date de la déclaration**

Datée ce 16 mars 2006 à Montréal, Québec.